



Condé sur Sarthe le 23 mai 2025

Monsieur le Directeur Interrégional,

La CGT Pénitentiaire du CP de Condé sur Sarthe souhaite vous interpeller à nouveau, par cette lettre ouverte, faute de réponse à nos précédentes sollicitations concernant des situations particulièrement préoccupantes.

Les difficultés rencontrées par plusieurs agents, dont le nombre ne cesse d'augmenter, démontre qu'il n'est plus pertinent de considérer individuellement ces situations comme des cas isolés ou imputables uniquement aux agents eux-mêmes. Ce climat dégradé, persistant, ne peut être ignoré plus longtemps. Il est urgent de clarifier des situations laissées en suspens depuis des mois, dans ce qui ressemble de plus en plus à une stratégie d'usure destinée à pousser certains à demander leur mutation, démissionner, voire à des issues plus graves. Cette passivité est non seulement choquante, mais en totale contradiction avec les principes du code de déontologie que l'on exige pourtant des agents à tout moment, mais que l'administration elle-même semble négliger lorsqu'il s'agit de protéger ses personnels.

Ce double discours, entre les valeurs affichées publiquement et la réalité du terrain, crée un profond malaise au sein du personnel. Ce que vivent ces collègues reste invisible du grand public, alors que le discours institutionnel vante une image d'excellence et d'exigence. En vérité, cette façade ne tient que grâce au silence imposé à ceux qui souffrent.

Le corps médical et les services sociaux font tout ce qui est en leur pouvoir pour alerter et soutenir les agents. Malgré leurs rapports et leurs preuves indéniables du bien-fondé des demandes et des souffrances des personnels, la hiérarchie reste sourde et immobile, refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette inertie délibérée montre un mépris total pour la santé et les droits des agents, perpétuant ainsi un système où la souffrance est ignorée et sanctionnée.

Que reste-t-il aux agents lorsqu'ils ne peuvent plus compter ni sur leur propre administration ni sur la justice pour faire respecter leurs droits fondamentaux ? Certes, des recours existent, mais les recours hiérarchiques s'avèrent manifestement inutiles et il faut souvent attendre plusieurs mois pour obtenir une décision du tribunal administratif, alors que leurs situations nécessitent une prise en charge urgente.

En cette période où le CP Condé sur Sarthe est mis en avant médiatiquement comme un porte étendard, tout comme le CP Vendin le Vieil dans la lutte contre le trafic, il y a un cruel décalage avec la souffrance silencieuse que vivent de trop nombreux agents au sein de notre établissement. Mais combien de temps ce silence pourra-t-il encore durer avant d'éclater au grand jour, jetant alors le discrédit sur les beaux discours de nos dirigeants ?

La CGT Pénitentiaire vous demande, Monsieur le Directeur Interrégional, de prendre conscience de l'urgence, il ne s'agit pas seulement de la situation d'un agent, mais de l'ensemble de tout ceux actuellement en souffrance au CP Condé sur Sarthe, mis à l'écart, méprisés, broyés par une gestion RH déshumanisée.

Il est encore temps d'agir avec responsabilité. Nous espérons vivement que ce message ne restera pas, une fois encore, sans réponse.

Le bureau local CGT Pénitentiaire
Du CP Condé sur Sarthe